



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/44/700

S/20934

2 novembre 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/  
ARABE/  
FRANCAIS

**ASSEMBLEE GENERALE**

Quarante-quatrième session

Points 3, 22, 28, 32, 36, 37, 39, 48,

53, 68, 82, 96, 98, 100 et 106 de

l'ordre du jour

**POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA**

**QUARANTE-QUATRIEME SESSION DE**

**L'ASSEMBLEE GENERALE**

**COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES**

**NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION DE**

**LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

**POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT**

**SUD-AFRICAIN**

**LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES**

**CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA SECURITE**

**INTERNATIONALES**

**QUESTION DE NAMIBIE**

**LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT**

**QUESTION DE PALESTINE**

**CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT**

**ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ**

**CREATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES NUCLEAIRES**

**DANS LA REGION DU MOYEN-ORIENT**

**ARMEMENT NUCLEAIRE D'ISRAEL**

**DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE**

**INTERNATIONALE**

**AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS**

**LE CADRE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES**

**POUR MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE**

**DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES**

**FONDAMENTALES**

**FACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS**

**DE L'HOMME**

**ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE**

**DISCRIMINATION RACIALE**

**CONSEIL DE SECURITE**

Quarante-quatrième année

**ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES  
D'INTOLERANCE RELIGIEUSE**

**Lettre datée du 31 octobre 1989, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de  
l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de président actuel du Groupe islamique à l'Organisation des Nations Unies, j'ai le plaisir de vous transmettre les documents ci-après :

a) Les textes anglais, arabe et français du Communiqué final de la réunion de coordination des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le mercredi 4 octobre 1989 (annexe I);

b) Les textes anglais, arabe et français de la Déclaration relative au sort de la minorité turco-musulmane de Bulgarie, qui a été publiée par la quatrième session extraordinaire de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le mercredi 4 octobre 1989 (annexe II).

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et des communications susmentionnées comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 3, 22, 28, 32, 36, 37, 39, 48, 53, 68, 82, 96, 98, 100 et 106 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Samir S. SHIHABI

ANNEXE I

Communiqué de la réunion de coordination des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le mercredi 5 Rabî al-awwal 1410 de l'hégire (4 octobre 1989)

1. Les ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique ont tenu leur réunion annuelle de coordination le mercredi 5 Rabî al-awwal 1410 de l'hégire (4 octobre 1989) au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. La réunion était présidée par S. E. M. Mohamed Ibrahim Massoud, Ministre d'Etat membre du Conseil des ministres du Royaume d'Arabie saoudite.
2. S. E. M. Mohamed Ibrahim Massoud, Président de la réunion, et S. E. M. Hamid Alqabid, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, ont prononcé des allocutions dans lesquelles ils ont passé en revue les problèmes majeurs qui préoccupent le monde islamique.
3. La réunion a adopté le projet d'ordre du jour.
4. Après un échange de vues préliminaire, la réunion a examiné les rapports établis par les Comités ad hoc sur la Palestine, l'Afghanistan et l'Afrique du Sud et la Namibie, dont les réunions avaient précédé la réunion annuelle de coordination. Des notes explicatives élaborées par le secrétariat général sur chacun des points de l'ordre du jour ont été également soumises à la réunion.
5. La réunion a adopté le rapport et les recommandations du Comité des Six sur la Palestine. Elle a salué l'Intifada bénie du peuple palestinien et lui a réaffirmé son soutien total. Elle a invité les Etats membres à prendre les mesures appropriées en vue de mettre en oeuvre les décisions appelant à la consolidation de la résistance du peuple palestinien contre l'occupation israélienne et à l'octroi d'une assistance diversifiée dans les domaines politique, financier, médical et alimentaire. La réunion a condamné les politiques et les pratiques barbares d'Israël, dont l'objectif est de perpétuer l'occupation et de mettre fin à l'Intifada. Ces exactions ont fait à ce jour plus de 1 000 martyrs et se sont soldées par l'expulsion et l'arrestation de milliers de Palestiniens et la destruction de leurs biens.

La réunion a réaffirmé que la cause de la Palestine était au centre du conflit du Moyen-Orient et qu'une paix juste et durable ne pouvait être réalisée que par la solution de la question de la Palestine sur la base du retrait immédiat, total et inconditionnel des forces israéliennes des territoires occupés en 1967 et du recouvrement des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour, à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant sur son territoire national, avec pour capitale Al Qods Al Charif, et sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son unique représentant légitime.

La réunion a rendu hommage à l'Organisation de libération de la Palestine pour ses efforts visant la réalisation des objectifs de la stratégie palestinienne globale de paix. Elle a exprimé à cet égard son appui à l'initiative de paix palestinienne.

La réunion a demandé la tenue rapide de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient conformément à la résolution 43/176 de l'Assemblée générale des Nations Unies sous les auspices de l'ONU et avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et des parties en conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine sur un pied d'égalité.

La réunion a invité le groupe islamique à intensifier ses efforts au sein de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité en vue d'assurer la protection internationale du peuple palestinien conformément à la quatrième Convention de Genève, de placer les territoires palestiniens sous la protection provisoire de l'Organisation des Nations Unies et d'assurer le retrait des forces israéliennes en attendant l'établissement de l'Etat palestinien indépendant avec comme capitale Al Qods Al Charif.

La réunion a exprimé sa considération pour les pays européens ainsi que le Japon et d'autres pays pour l'évolution positive de leurs positions à l'égard de la cause palestinienne et pour avoir reconnu le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Elle a exhorté la communauté internationale et les forces éprises de paix à user de leur influence en vue de dissuader Israël et de l'amener à mettre fin à sa politique terroriste contre le peuple palestinien.

La réunion a décidé d'adresser une lettre au nom des Etats islamiques et des pays amis au Secrétaire général de l'ONU exprimant des réserves sur les lettres de créances d'Israël.

6. La réunion a condamné les essais de missiles de longue portée que l'entité sioniste a effectués au cours de ces derniers jours en Méditerranée et a noté qu'un de ces missiles s'était abattu aux environs de Benghazi (Libye); elle considère que la détention par l'ennemi sioniste d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive menace non seulement la sécurité et la paix dans la région mais aussi l'ensemble de la nation musulmane et la paix dans le monde. La réunion a exhorté la communauté internationale à condamner ces actes et a invité les pays islamiques à prendre les mesures appropriées pour écarter ce danger.

7. La réunion a adopté le rapport du Comité ad hoc sur l'Afghanistan. Elle s'est félicitée de l'achèvement du retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan et a souligné l'importance des Accords conclus à Genève qui constituent un pas important vers une solution politique globale du problème de l'Afghanistan. Elle a rappelé la décision de la dix-huitième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères d'inviter le gouvernement intérimaire des moudjahidin afghans à occuper le siège de l'Afghanistan au sein de la Conférence islamique. La réunion a émis l'espoir que les moudjahidin afghans parviendraient à renforcer l'unité et la solidarité du peuple afghan.

La réunion a souligné également le besoin d'entamer un dialogue entre Afghans en vue de la mise en place d'un gouvernement à base élargie pour remplacer le régime de Kaboul qui est imposé de l'étranger et ne jouit d'aucun crédit et a réaffirmé le caractère islamique de l'Afghanistan.

La réunion a en outre mis l'accent sur la nécessité de parvenir à une solution politique globale qui permettrait aux réfugiés afghans de rentrer volontairement dans leurs foyers dans la sécurité et l'honneur. Elle a invité le Secrétaire général de l'ONU à poursuivre ses efforts en vue de faciliter un règlement rapide et global du problème afghan, conformément aux dispositions des Accords de Genève et de la résolution 43/20 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a également lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse des ressources financières et matérielles en vue du rapatriement et de la réinstallation rapides des réfugiés afghans. La réunion a entériné le projet de résolution présenté par le Pakistan pour être soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-quatrième session.

8. La réunion a adopté le rapport du Comité ad hoc sur l'Afrique du Sud et la Namibie. Elle a réaffirmé que l'apartheid était la cause principale du conflit dans la région. Elle a condamné vigoureusement le régime minoritaire raciste de Pretoria pour sa politique d'apartheid et sa répression contre la population africaine désarmée, ainsi que pour ses actes répétés d'agression et de déstabilisation contre les Etats de première ligne. Elle a catégoriquement rejeté les élections racistes organisées le 6 septembre 1989 par le régime de Pretoria desquelles était exclue la majorité écrasante du peuple de l'Afrique du Sud - élections qui allaient à l'encontre de la demande bien connue du peuple de l'Afrique du Sud et de la communauté internationale de former un parlement qui représenterait tout le peuple de l'Afrique du Sud sur la base du suffrage universel. Elle a exhorté la communauté internationale à obliger le régime de Pretoria à abandonner sa campagne de répression contre le peuple d'Afrique du Sud et s'est engagée à soutenir la lutte de libération en Afrique du Sud jusqu'à l'élimination totale de l'abominable système de l'apartheid. Par ailleurs, elle a exprimé son soutien à la Déclaration sur la question de l'Afrique du Sud rendue publique à Harare, le 21 août 1989, par le Comité ad hoc de l'OUA sur l'Afrique du Sud. Elle s'est également félicitée de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe et a recommandé aux Etats membres d'y prendre part au niveau le plus élevé possible afin d'en assurer le succès optimum.

9. La réunion a accueilli favorablement le commencement de la mise en oeuvre du plan de l'ONU pour l'indépendance de la Namibie et a mis l'accent sur le rôle que l'Organisation des Nations Unies devait jouer pour assurer que les prochaines élections en Namibie soient libres et impartiales. Elle a également lancé un appel à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elle apporte son soutien total à la SWAPO, seul représentant authentique du peuple de Namibie dans sa campagne électorale et durant les élections, et également pour qu'elle maintienne son appui politique et son assistance matérielle à la SWAPO.

10. La réunion a exprimé sa profonde préoccupation à l'égard de la situation au Liban, tout en réaffirmant la solidarité des Etats islamiques et leur détermination à demeurer aux côtés du peuple libanais pour la préservation de son indépendance et de son intégrité territoriale et pour l'exercice de sa souveraineté sur la totalité du territoire libanais.

La réunion a réaffirmé son soutien aux efforts entrepris par le Comité arabe tripartite en vue de trouver une solution à la crise libanaise. Elle a noté avec satisfaction les mesures prises par ce comité notamment la réunion des parlementaires libanais à Taïf, au Royaume d'Arabie saoudite. Elle a lancé un appel à toutes les parties pour qu'elles coopèrent avec le Comité arabe tripartite pour le rétablissement de la paix au Liban dans le respect de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

11. La réunion a exprimé sa satisfaction de la décision de la République islamique d'Iran et de la République d'Iraq d'engager des pourparlers directs sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU pour la mise en application rapide et intégrale de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, en vue de parvenir à un règlement global, juste, honorable et durable.

12. La réunion a pris note de la déclaration faite par le représentant de la Somalie sur la situation dans la corne de l'Afrique et s'est félicitée de la conclusion en avril 1988 d'un accord entre la Somalie et l'Ethiopie pour la normalisation de leurs relations. Elle a exprimé son soutien aux contacts et au dialogue en cours entre les deux parties en vue de trouver une solution juste et durable au conflit dans la corne de l'Afrique prenant en considération les droits et aspirations des populations concernées.

13. La réunion a passé en revue la situation économique critique en Afrique et a réitéré son appel à la communauté internationale, en particulier aux pays développés et aux institutions financières internationales concernées pour qu'elles accélèrent la mise en oeuvre du Plan d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique en augmentant substantiellement des flux financiers en faveur des pays africains et en particulier des pays au sud du Sahara, d'accorder des termes de l'échange favorables aux pays africains et de réduire l'impact négatif des fluctuations des taux de change sur les économies africaines. Elle a également réaffirmé son engagement de renforcer davantage la solidarité islamique avec les peuples du Sahel dans leurs efforts visant à faire face aux effets de la sécheresse et de la désertification et de lutter contre le fléau acridien.

14. La réunion a aussi passé en revue la situation économique internationale demeurée défavorable aux pays en développement. Elle a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération économique horizontale entre les Etats membres et les a exhortés à oeuvrer ensemble au plan international en vue de relancer le dialogue Nord-Sud dans le but de redresser l'injustice actuelle dans les relations économiques internationales.

ANNEXE II

Déclaration relative au sort de la minorité turco-musulmane de Bulgarie, publiée par la quatrième session extraordinaire de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le mercredi 5 Rabî al-awwal 1410 de l'hégire (4 octobre 1989)

La quatrième session extraordinaire de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le mercredi 5 Rabî al-awwal 1410 de l'hégire (4 octobre 1989), pour examiner l'évolution de la situation en ce qui concerne le sort de la minorité turco-musulmane de Bulgarie.

La Conférence a exprimé sa profonde préoccupation devant la poursuite de la campagne inhumaine d'assimilation menée par le Gouvernement bulgare contre la minorité turque et les autres minorités musulmanes de Bulgarie et l'exode de plus de 300 000 personnes, réfugiées en Turquie, que cette campagne a provoqué au cours des derniers mois.

La Conférence a noté que la Turquie était sincèrement disposée à engager des négociations sérieuses avec la Bulgarie afin de parvenir à un règlement satisfaisant de cette question humanitaire. Elle s'est félicitée de la déclaration du Ministre turc des affaires étrangères qui a affirmé : "Nous n'avons aucune intention de chercher un affrontement avec nos voisins bulgares ou d'essayer de les humilier", et "personne ne serait plus heureux que la Turquie si nos relations avec la Bulgarie retrouvaient leur état satisfaisant d'avant 1984".

La Conférence a exprimé sa profonde gratitude à l'Emir de l'Etat du Koweït et Président de la Conférence islamique au sommet, S. A. le cheikh Jaber Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, pour les précieux efforts qu'il a déployés à cette fin.

Après avoir examiné la question, la Conférence a réaffirmé la résolution que la dix-huitième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères avait adoptée sur ce thème ainsi que le paragraphe pertinent de son communiqué final.

A la lumière des débats et ayant à l'esprit les rapports présentés par le Secrétaire général et le Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique, datés du 22 juillet 1989 et du 5 septembre 1989 respectivement, la Conférence a demandé au Gouvernement bulgare d'honorer ses obligations internationales et de rétablir et respecter les droits religieux, ethniques et culturels de la minorité turque et autres minorités musulmanes de Bulgarie. La Conférence a en outre instamment prié le Gouvernement bulgare d'engager des négociations sérieuses avec le Gouvernement turc en vue de conclure un accord global sur l'émigration qui assurerait la réunification des familles séparées et le mouvement ordonné des membres de la minorité turque qui pourraient souhaiter émigrer en Turquie sans porter atteinte à leurs droits sociaux et à leurs droits de propriété en Bulgarie.

La Conférence a également décidé que les délégations de ses Etats membres exprimeraient leur préoccupation, au sein des instances internationales appropriées, devant cette violation grave et massive des droits de l'homme afin

d'appuyer la Turquie dans ses efforts visant à régler cette situation tragique qui constitue un affront non seulement pour le monde musulman mais pour toute l'humanité.

La Conférence a pris note avec satisfaction de l'invitation que S. A. le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït a adressée aux Ministres des affaires étrangères de la Turquie et de la Bulgarie afin qu'ils se réunissent au Koweït le 30 octobre 1989 pour examiner les relations bilatérales turco-bulgares, notamment la situation de la minorité musulmane bulgare d'origine turque. Elle a engagé les deux parties à répondre favorablement à cet appel.

La Conférence a en outre décidé de garder la question à l'examen et prié le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique de suivre de très près la situation par des voies appropriées et d'en rendre compte aux ministres des affaires étrangères, avant sa prochaine session ordinaire.

-----

